



# PRÉSENTATION DE LA FORMATION

## Séminaire de formation des officiers de sécurité

Institut des hautes études  
du ministère de l'Intérieur (IHEMI)

*9<sup>e</sup> session : les mercredi 24, jeudi 25 et vendredi 26 novembre 2021*

*10<sup>e</sup> session : les mercredi 18, jeudi 19 et vendredi 20 mai 2022*

École militaire – **PARIS**

## Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI) intervient dans les domaines de la formation, des études, de la recherche, de la veille et de l'analyse stratégique en matière de sécurité intérieure, sanitaire, environnementale et économique ainsi que dans ceux intéressant la justice et les questions juridiques.

Les missions de l'institut sont multiples :

- réunir des responsables de haut niveau, magistrats et cadres appartenant à la fonction publique civile et militaire ainsi qu'aux différents secteurs d'activité de la nation, des États membres de l'Union européenne ou d'autres États, en vue d'approfondir en commun leur connaissance des questions de sécurité ;
- préparer à l'exercice de responsabilités des cadres supérieurs, français et étrangers exerçant leur activité dans les domaines de recherche couverts par l'institut ;
- promouvoir et diffuser toutes connaissances utiles en matière de sécurité intérieure, sanitaire, environnementale, économique et de justice. À cette fin, il coopère avec les autres organismes chargés de la diffusion des savoirs en matière de sécurité nationale, de défense et de justice.

Dans les domaines relevant de sa mission, l'institut peut conduire, seul ou en coopération avec d'autres organismes français ou étrangers, des études et des recherches. Il peut apporter son concours aux ministères et aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

En liaison avec le ministre chargé de l'Enseignement supérieur, il contribue à promouvoir les enseignements universitaires portant sur les questions de sécurité intérieure, sanitaire, environnementale, économique, de droit et de justice.

Enfin, l'institut organise chaque année au titre de la formation plusieurs sessions nationales et des sessions régionales réservées aux « Jeunes ».



**Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur**  
École militaire – Case n° 39  
1 place Joffre – 75700 Paris 07 SP

**Contact : département Formation « Sécurité et Justice »**

Téléphone : +33(0)1 44 42 48 74

Site internet : [www.ihemi.fr](http://www.ihemi.fr)

Courriel : [sec-justice@ihemi.fr](mailto:sec-justice@ihemi.fr)

## OBJECTIFS DU SÉMINAIRE DE FORMATION DES OFFICIERS DE SÉCURITÉ

Le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), autorité nationale de sécurité, propose, diffuse et fait appliquer et contrôler les mesures nécessaires à la protection du secret de la défense nationale. Afin de renforcer la chaîne de sécurité du secret constituée par les officiers de sécurité, le SGDSN et l'IHEMI s'associent pour proposer cette formation.

- Formation aux fonctions d'officier de sécurité ;
- Approfondir et compléter la formation de ce public par une approche globale des enjeux de sécurité ayant trait à la préservation du secret de la défense nationale ;
- Favoriser les échanges dans le cadre d'une formation généraliste regroupant des profils d'expérience et d'origine géographique hétérogènes ;
- Encourager le dialogue entre les participants et avec les intervenants au plus près des préoccupations communes, en décloisonnant les univers professionnels

## ORGANISATION

**Durée :** 3 jours, du mercredi matin au vendredi fin d'après-midi

**Lieu :** École militaire, Paris

**Dates :** 9<sup>e</sup> session : les mercredi 24, jeudi 25 et vendredi 26 novembre 2021  
10<sup>e</sup> session : les mercredi 18, jeudi 19 et vendredi 20 mai 2022

**Contenu :** cycle de conférences avec des experts de la protection du secret de la défense nationale et des praticiens (Représentants du SGDSN, de l'ANSSI, du ministère de la transition écologique et solidaire, du ministère de l'intérieur, de la DGSI, des services du Premier ministre, universitaires et membres du Club des officiers de sécurité)

**Les thématiques suivantes seront notamment abordées: la définition et la délimitation du secret, la gestion des informations et supports classifiés, la sécurité des biens et des personnes, la dimension pénale du secret de la défense nationale et les autres réglementations de sécurité, la participation à un exercice de mise en situation sur le fondement d'un cas concret, animé par le Club des officiers de sécurité.**

**Un module complémentaire sur «Le secret dans les contrats» est organisé le mardi 23 novembre 2021. Pour tout renseignement ou demande d'inscription, merci de vous référer aux documents concernant ce module.**

Les candidats admis à suivre le séminaire de formation des officiers de sécurité doivent assister à l'intégralité des activités proposées.

## MODALITÉS DE RECRUTEMENT

**Session montée en association avec le SGDSN pour former aux responsabilités d'officier de sécurité.**

Session prévue pour **90 stagiaires**

### Public concerné :

Cette formation est conçue à l'intention des responsables de la protection du secret de la défense nationale, agents des services des hauts fonctionnaires de défense et de sécurité, officiers de sécurité et leurs adjoints, du secteur public ou privé, et plus largement pour toute personne en charge des questions de protection du secret de la défense nationale.

## DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription à la formation des officiers de sécurité s'élèvent pour les trois journées de formation à :

- **600 euros** pour les candidatures issues des structures publiques et les candidatures libres des membres de la fonction publique ;
- **900 euros** pour les candidatures issues des entreprises ou des personnes privées.

Les déjeuners sont pris en charge par l'institut. Les autres repas, les déplacements aller/retour du domicile au lieu de la session ainsi qu'un éventuel hébergement sont à la charge des participants

**Les modalités de règlement des droits d'inscription sont précisées dans la convention.**

### FORMATION PROFESSIONNELLE

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur est habilité à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle.

L'IHEMI est référence dans Datadock.